



MESURE 23

Accompagner l'adaptation de la filière touristique



Long terme



Mesures 9, 10, 12, 15,
17, 22, 25, 26 et 27

Qu'il s'agisse des impacts du changement climatique, de la disparition/banalisation de paysages spécifiques, de l'industrialisation de l'agriculture, de l'étalement urbain, de la perte de biodiversité, des discriminations..., ces défis environnementaux, économiques et sociétaux du développement durable ont ou auront inévitablement des répercussions sur le déploiement touristique du territoire et sur les attentes des visiteurs.

Pour les experts du tourisme, les visiteurs de demain devraient être : majoritairement urbains ; encore plus connectés à Internet ; plus âgés, souvent seuls et en majorité des femmes ; souhaitant se déplacer sans voiture ; recherchant des hébergements de qualité, écologiques, thématiques et affinitaires ; privilégiant une restauration plus végétale.

Le territoire se doit donc d'anticiper les implications et conséquences de ces évolutions, saisir les opportunités et mettre en œuvre des solutions adaptées, en évitant la précipitation comme la non-réversibilité. Dans ce contexte, l'objectif du Parc est d'accompagner les acteurs pour une adaptation préventive plus que réactive.

L'ultime étape de cette démarche est de mettre en tourisme la durabilité* pour amener les visiteurs à expérimenter des activités et modes de vie durables sur l'ensemble de leur séjour. Plus qu'une invitation, c'est une initiation qui doit être proposée pour leur permettre d'éprouver de façon encadrée « le changement » et de surmonter les réticences. Cette orientation s'inscrit dans une approche dite « transformationnelle » du tourisme, qui vise à favoriser des changements permanents de comportements. Cette orientation n'est réalisable qu'à la condition d'une exemplarité du territoire. Les actions doivent être en cohérence avec le discours afin de le crédibiliser et le légitimer. Le Parc souhaite initier ce nouveau modèle de tourisme.

Définitions

***La Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETD) :** elle est gérée par la Fédération européenne des espaces protégés (EUROPARC) et vise à reconnaître les espaces protégés qui s'engagent pour le développement et la gestion durables du tourisme. Basée sur une méthode éprouvée dans plus de 37 pays, cette démarche de 5 ans renouvelables s'appuie sur un partenariat étroit entre les gestionnaires d'espaces protégés, organismes institutionnels, prestataires touristiques, tour-opérateurs et autres acteurs locaux.

***Durabilité :** elle revient à répondre aux besoins de la génération actuelle sans sacrifier la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

***Écomobilité :** elle consiste à étudier et favoriser les moyens de déplacement silencieux comme non polluants, impact limité sur le paysage.

Pour le territoire

Enjeux

- Adaptation des activités de tourisme et de loisirs.
- Développement économique et social.
- Intégrité et adaptation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.
- Accès de tous aux richesses du territoire.
- Bien-être et santé publique.

Objectifs opérationnels

- Connaître et limiter les impacts des activités et équipements touristiques consommateurs de ressources naturelles, culturelles et paysagères.
- Anticiper les évolutions climatiques, économiques et sociétales ayant des impacts sur l'économie touristique et limiter la mal adaptation.
- Saisir les opportunités des évolutions climatiques, économiques et sociétales.
- Initier, expérimenter et conforter de nouveaux modèles de développement et de confort durable.
- Coconstruire et promouvoir une offre de tourisme durable adaptée aux contextes météorologiques et/ou socioéconomiques.
- Associer les collectivités, acteurs locaux et visiteurs dans la co-construction d'une destination « Parc naturel régional », inscrite dans une démarche de durabilité.
- Offrir aux visiteurs la possibilité d'expérimenter un mode de vie durable pendant leur séjour.
- Permettre l'accessibilité de tous aux patrimoines : accessibilité géographique, intellectuelle, temporelle et financière.

Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître

Veille sur les clientèles, évolutions attendues et éléments de réponse expérimentés face aux défis climatiques, économiques et sociétaux du développement durable : recueil d'informations ; partenariats avec d'autres PNR et espaces protégés de la CETD... (cf. mesure 1).

Partager

Adhésion du Parc et de ses partenaires à la Charte européenne du tourisme durable. Promotion de l'agrément auprès des acteurs concernés.

Formalisation et animation d'une dynamique de réseau autour de l'adaptation de l'écosystème touristique, associant l'ensemble des acteurs publics et privés : coordination d'une étude sur les impacts du tourisme sur le territoire ; conception et animation d'un forum annuel du tourisme durable pour favoriser l'échange d'expertise, d'expériences et initier de nouveaux chantiers ; organisation d'éductours « tourisme durable » ; sensibilisation des instances territoriales d'aménagement et de planification des ressources pour intégrer des acteurs du tourisme à leurs réflexions...

Sensibilisation et qualification des prestataires touristiques aux bonnes pratiques de tourisme durable : apports de conseils techniques aux porteurs de projets publics et privés ; conception et/ou diffusion d'outils d'aide à la décision ; organisation de formations thématiques pour les bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » ; co-construction d'un module « tourisme durable » au catalogue de formation des partenaires institutionnels...

Enrichissement de l'expérience touristique : création et promotion d'animations, stages, chantiers et séjours d'apprentissage ou d'engagement citoyen au contact direct des prestataires touristiques et habitants.

Faire ensemble

Initiation et/ou accompagnement d'expérimentations : hébergements éco conçus ou réversibles ; fraîcheur sans climatisation ; espaces de baignade écologiques...

Développement de l'écomobilité des visiteurs : valorisation des itinérances douces et des transports en commun ; enrichissement des services liés au transport et d'une offre adaptée à l'itinérance ; promotion d'idées séjour sans voiture ; création de produits billettiques servant l'intermodalité...

Mise en œuvre d'une communication adaptée aux événements climatiques : développement et promotion de différents synopsis de découverte des patrimoines suivant la météo et les conditions sanitaires ; formalisation d'un réseau d'informations « santé et sécurité » des visiteurs ; co-construction avec les partenaires en charge de la promotion d'une stratégie de communication résiliente (cf. mesure 25).

Co-construction et promotion d'une offre touristique composée de prestataires et collectivités engagés dans le tourisme durable : promotion de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et de son réseau des bénéficiaires ; information des consommateurs sur les labels dits « durables » ; promotion et intégration sur les sites Internet de la durabilité de la destination comme critère de choix offert aux visiteurs ; mise en valeur de collectivités ayant pris en compte dans leurs aménagements les fonctions touristiques et l'adaptation aux défis du développement durable...

Poursuite d'une médiation spécifique des patrimoines : sensibilisation des collectivités et acteurs touristiques aux démarches de médiation et d'interprétation ; aide technique à la mise en place d'outils de balade-découverte, animation, scénographie... ; développement d'offres favorisant les relations intergénérationnelles et les clés de lecture des liens hommes-nature-paysage ; déploiement d'activités sportives de découverte des patrimoines ; promotion d'une offre « 4 saisons »... (cf. mesure 2).

Engagements des signataires dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Être partenaire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.
- Favoriser l'écomobilité* des visiteurs.
- Coconstruire et anticiper une stratégie de communication pour gérer les situations et l'image de la destination en cas d'événements climatiques importants.
- Accompagner le territoire dans la formalisation d'un réseau d'informations « santé environnementale et sécurité » des visiteurs.

État.

- Informer le Parc des évolutions/demandes constatées sur le territoire ayant un impact possible sur l'activité touristique.
- Être partenaire technique des actions d'information, d'initiation et d'expérimentation du Parc concernant l'adaptation de l'écosystème touristique au tourisme durable.

Régions.

- Informer sur les évolutions, actuelles et à venir, des clientèles touristiques et de leurs attentes.
- Appuyer et participer à la dynamique de réseau pour l'adaptation de la filière touristique aux mutations écologiques et sociétales.
- Coconstruire un module « tourisme durable » inscrit à leur catalogue de formation.
- Mobiliser le Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire et l'Agence régionale des Pays de la Loire pour inscrire l'offre de tourisme durable dans les dispositifs régionaux de communication.

Départements.

- Mettre à disposition du Parc les résultats de l'observation touristique locale menée pour le compte des Départements.
- Mobiliser leur Agence de développement du tourisme ou leur Groupement d'Intérêt public pour valoriser, au sein de la destination « Touraine » ou « Anjou », l'offre de tourisme durable dans les dispositifs départementaux de communication.
- Mobiliser l'Agence de développement du tourisme de Touraine et le Groupement d'intérêt public de l'Anjou pour valoriser, au sein de la destination « Touraine » ou « Anjou », l'existence d'un Parc naturel régional, son positionnement tourisme et son offre.

EPCI et communes.

- Favoriser et valoriser les démarches touristiques du Parc auprès des élus, prestataires touristiques et associations du territoire.
- Appuyer et participer à la dynamique de réseau pour l'adaptation de la filière touristique aux mutations écologiques et sociétales.
- Travailler en partenariat avec le Parc : à la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers d'intérêt ; au développement d'une offre intergénérationnelle ; au déploiement d'activités physiques de découverte des patrimoines.
- Développer l'écomobilité des visiteurs. Prendre en compte les déplacements touristiques dans l'élaboration des schémas de transport et notamment des plans de déplacement urbains.
- Mobiliser les Offices de Tourisme pour promouvoir l'offre de tourisme durable.

Partenaires potentiels

Agence départementale du tourisme de Touraine et Groupement d'intérêt public tourisme de l'Anjou

Associations de protection et/ou valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers

Bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional »

Chambres consulaires

Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire et Agence régionale du tourisme des Pays de la Loire

Espaces protégés européens membres de la CETD

Mission Val de Loire

Offices de Tourisme

Organismes institutionnels en charge des thématiques : climat, santé...

Parcs naturels régionaux

Prestataires touristiques

Bénéficiaires potentiels

Les partenaires institutionnels peuvent s'appuyer sur l'équipe d'experts pluridisciplinaires du Parc, sur ses connaissances et expériences en termes de développement durable, tourisme transformationnel et de médiation des patrimoines.

Les prestataires touristiques sont accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques et la nécessaire adaptation de leurs offres au regard des défis du développement durable.

Les clientèles touristiques peuvent expérimenter un nouveau modèle de tourisme qui donne du sens à leur consommation. Elles bénéficient d'un territoire où il fait bon séjourner et où les richesses naturelles, culturelles et paysagères sont préservées.

Les habitants voient leurs attentes intégrées aux stratégies et plans d'actions. Ils profitent des aménagements et animations réalisés sur le territoire.

Les ressources naturelles, le monde du vivant et les paysages sont préservés.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Renouvellement de la CETD.
- Nombre et répartition de l'offre durable.
- Nombre de partenaires.
- Nombre de bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».